

Résolution présentée par la délégation de

L'Etat de Libye

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Interdiction de l'interventionnisme des Etats dans les conflits intérieurs d'un pays

L'Assemblée Générale,

Constatant les dégâts économiques, politiques, culturels et environnementaux irréparables dus aux nombreuses interventions de certains Etats dans le cadre de conflits internes d'un pays,

Déplorant l'interventionnisme de certains Etats sur des territoires hors de leur gouvernance sans approbation de la nation susmentionnée,

Regrettant que le droit à l'autodétermination d'un Etat soit bafoué,

Consternée par la seule quête du profit personnel lors de l'intervention militaire des Etats en question comme la France face au régime de Mouammar Kadhafi,

Scandalisée par l'insensibilité des Etats à la vue des dégâts engendrés comme dans la partie septentrionale du continent africain,

Déçue de l'irresponsabilité face aux conséquences de leur actes et de l'absence de tout devoir de réparation qui peut s'illustrer par le retrait militaire des Etats-Unis suite à une intervention militaire massive au Vietnam qui contribua à étendre les conflits aux Etats voisins,

Horriifiée d'être encore témoin et victime de la suprématie de certains Etats s'autorisant le droit d'intervention sur des affrontements armés au sein d'un pays,

Décide d'interdire les interventions militaires dans le cadre de conflits internes dans un Etat sans accord préalable du gouvernement en question ;

- de permettre aux Etats troublés par des conflits internes de gérer l'intégralité des opérations armées au sein de leur territoire.

Le texte français fait foi